

Question écrite du 2 novembre 2022 de M. Vincent Milliard: «Quel est le coût des paiements dématérialisés pour la Ville?»

De plus en plus, les solutions de paiement dématérialisé se multiplient. Si ces services offrent des facilités d'usage non négligeables (et permettent un meilleur suivi comptable), elles n'en représentent pas moins un certain nombre d'inconvénients. En effet, la location des terminaux et les frais liés aux différents services proposés (pourcentage pris sur chaque transaction) peuvent représenter des frais importants. Cela est d'autant plus vrai pour les petits commerces qui doivent, souvent, supporter ces coûts. Or, la dématérialisation des solutions de paiement ne fait, aujourd'hui, quasiment plus débat, alors même qu'elle pose question pour différents acteurs (petits commerces, personnes maîtrisant mal les nouvelles technologies ou n'ayant pas de carte de crédit).

Récemment, un article de la *Tribune de Genève*¹ revenait sur les commissions prélevées par les nouvelles cartes «Debit». Plusieurs politiciens et politiciennes ont dénoncé l'opacité du système actuel.

Les questions qui se posent sont donc les suivantes:

- la Ville a-t-elle connaissance du montant total des coûts (location des machines, montant fixe et pourcentage sur les transactions) qu'elle paie pour ces solutions de paiement dématérialisé dans les différents services offerts à la population?
- La Ville a-t-elle une stratégie pour limiter ces coûts?

¹ «Les nouvelles cartes de débit fâchent les PME», *Tribune de Genève*, 2 octobre 2022. En ligne: <https://www.tdg.ch/les-nouvelles-cartes-de-debit-fachent-les-pme-331581271508> (consulté le 2 novembre 2022)